PRINCE EDWARD ISLAND
Regulatory & Appeals Commission
Commission de réglementation et d'appels
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

AVIS

PRIX DU PÉTROLE

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 22 mars 2024 – La Commission de réglementation et d'appels de l'Île a approuvé les prix pétroliers suivants, qui seront en vigueur à partir de 0 h 1 le vendredi 22 mars 2024.

- Le prix de l'essence ordinaire augmentera de 5,0 cents le litre.
- Le prix de l'essence super augmentera de 5,0 cents le litre.
- Le prix du mazout de chauffage diminuera de 2,0 cents le litre.
- Le prix du diesel diminuera de 3,0 cents le litre.
- Le prix du propane diminuera de 4,1 cents le litre pour Irving Energy Distribution and Marketing, de 2,3 cents le litre pour Superior Propane, de 1,8 cent le litre pour Island Petroleum et de 3,0 cents le litre pour Kenmac Energy Inc. et Noonan Petroleum.

Avec les taxes, le prix à la pompe de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera entre 170,3 et 171,5 cents le litre, celui de l'essence super sans plomb aux stations libre-service se situera entre 182,0 et 183,2 cents le litre, et celui du diesel se situera entre 191,9 et 193,1 cents le litre.

Le prix maximal du mazout de chauffage sera de 141,8 cents le litre.

Le prix du propane se situera entre 86,2 et 89,0 cents le litre.

Pour connaître les prix actuels des produits du pétrole, visitez le site irac.pe.ca.

La Commission prévoit réviser les prix de nouveau le 29 mars 2024.

La Commission souhaite rappeler aux consommateurs de l'Île que le taux de la redevance fédérale sur les combustibles augmentera le 1er avril 2024. Le calendrier des changements de taux par produit se trouve ci-dessous.

Produit	Existant	1er avril 2024 au 31 mars 2025	Différence
Essence	0,1431	0,1761	+0,033
Diesel	0,1738	0,2139	+0,0401
Propane	0,1006	0,1238	+0,0232

Pour plus d'information, on peut consulter le : Taux de la redevance sur les combustibles - Canada.ca

—30—